



Ordonnance de télécom CRTC 2010-957

Version PDF

Ottawa, le 22 décembre 2010

Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Société TELUS Communications	396A	le 13 décembre 2010	le 22 décembre 2010

Secrétaire général